

RÈGLEMENT

La municipalité organise une **course pédestre « Découverte de la Presqu'île »** ouverte aux féminines et masculins licenciés ou non, de cadet (âgé de 16 ans dans l'année) à Master 10, sur un circuit de 12 km.

1. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Le nombre de participants est limité à 400. Inscription uniquement en ligne via le site chronosport.fr, pour un montant de **20€**. Aucune inscription ne sera effectuée sur place le jour J.

La participation à l'épreuve de course pédestre nécessite la photocopie conservée par l'organisation de:

- pour les licenciés : une licence sportive FFA ou FFTRI en cours de validité ;
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course pédestre **en compétition** datant de moins d'un an.

2. RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course, au niveau du sur la place des Résistants de 8h15 à 9h30, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité.

Le dossard fourni avec le système de chronométrage est obligatoire et à porter sur la poitrine numéro visible. Vestiaire possible sous le Kiosque à musique surveillé mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

3. REMBOURSEMENT - ANNULATION

Dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve, le paiement sera conservé et ne pourra donner lieu de principe à un remboursement. **En cas d'annulation** pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, une nouvelle épreuve aura lieu ultérieurement et les frais d'inscription seront reportés sur celle-ci.

Pour les sportifs ne pouvant toutefois pas participer à cette nouvelle épreuve, un remboursement sera effectué sur simple demande. Toute réclamation devra être faite sur le site d'inscription.

4. ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est recommandé aux non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout incident physiologique immédiat ou futur, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations.

5. CLASSEMENT – PODIUM

L'organisation prévoit un classement scratch et des classements par catégories sans cumul F – H.

L'organisation récompensera :

- 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} au scratch homme et femme
- 1^{er} de chaque catégorie et sans cumul homme et femme

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de l'épreuve dans le cadre de sa promotion.

6. PARCOURS - ENCADREMENT

L'épreuve a lieu sur route ouverte. L'itinéraire sera fléché et la circulation des participants sera assurée par la police municipale et des signaleurs bénévoles. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours. Le service médical sera notamment assuré par des secouristes, 2 médecins dont un à moto. Les juges de parcours et les médecins pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente. Tout abandon sera signalé à l'organisation et le dossard avec le système de chronométrage alors rendus.

7. RAVITAILLEMENTS

- au départ : 1 poste de ravitaillement en eau ;
- à l'arrivée : 1 poste de ravitaillement en eau, liquide et solide ;
- sur le parcours : 2 postes de ravitaillement en eau dont 1 sucré.

L'environnement doit être respecté, les déchets ne seront pas jetés n'importe où sur le parcours.

**DIMANCHE
13
AVRIL
2025**

24^{ème} COURSE PÉDESTRE

découverte de la Presqu'île

**POINT DE DÉPART :
PARKING DE LA PLAGE
DU TOURING
À 9H30**

DISTANCE

12 KM

VALLONNÉS

**INSCRIPTIONS EN
LIGNE SUR**

CHRONOSPORT.FR

**Tarif
unique 20 €**



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

